



ARRÊTÉ

Fermeture exceptionnelle du Stade Albert François et du terrain annexe de Lacanau ville

Direction des Solidarités, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports

MD/DF

N° : AR2023-0066

Exemplaire ORIGINAL
Lacanau, le 20 JAN. 2023

Le MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2,

VU la circulaire ministérielle Jeunesse et Sports n°267 du 31 Mars 1964,

CONSIDÉRANT que les très mauvaises conditions météorologiques de ces derniers jours ont endommagé de manière importante la pelouse du stade Albert François de la Ville et du terrain annexe ;

ARRÊTE

Article 1er

L'utilisation du terrain d'honneur du stade Albert François et du terrain annexe est suspendue du jeudi 19 janvier 2023 au lundi 23 janvier 2023 inclus.

Article 2

L'ampliation du présent arrêté est transmise aux autorités sportives du Département, de la Région et à la Police Municipale.

Fait à Lacanau,

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire (ou le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Publié le :

20 JAN. 2023

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

20 JAN. 2023